

## REGLEMENT DU JEU - CONCOURS

### Jeu concours Oscar et La dame Rose "Classiques et Contemporains"

#### 1 OBJET

1.1 La société MAGNARD-VUIBERT, 5 allée de la 2e DB, 75015 Paris (France) – Tel : 01 42 79 44 00 – Magnard S.A. au capital de 5 658 039 euros – RCS PARIS B347 686 792 – SIRET 347 686 792 00032 – APE 221 A (ci-après dénommée « Magnard»),

1.2 Organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque dénommé « **Jeu concours Oscar et La dame Rose "Classiques et Contemporains** » accessible sur Internet : [www.classiquesetcontemporains.com](http://www.classiquesetcontemporains.com)

1.3 **Le Jeu débute le 26 octobre 2009 à 0 heure 01, sera clos le 4 décembre 2009 à 12h et se déroule tous les jours.** La participation sera ouverte 24 heures sur 24.

1.4 La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant (le « Participant »).

1.5 La participation au Jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur la presse et des règles de déontologie relatives à l'usage d'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Jeu-concours.

#### 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Pourront participer au Jeu les professeurs résidant en France métropolitaine.

2.2 Ne peuvent cependant participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que : 1) les mandataires sociaux et employés de Magnard, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle ; 2) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-concours.

#### 3 DEROULEMENT DE L'OPERATION

3.1 Pour jouer, le Participant devra prendre connaissance des possibilités de jeu offertes en consultant la page web dédiée à l'opération sur [www.classiquesetcontemporains.com](http://www.classiquesetcontemporains.com)

Il s'agit du jeu concours « Oscar et la dame rose », proposant de répondre aux 3 questions

posées sur l'œuvre : Oscar et la dame Rose de Eric Emmanuel Schmitt publié dans la collection Classiques & Contemporains et qui fait l'objet d'une adaptation cinématographique dont la sortie en salles est prévue le 9 décembre 2009.

**Mode de participation au concours :**

1 – Se rendre sur le site web [www.classiquesetcontemporains.com](http://www.classiquesetcontemporains.com) afin de prendre connaissance des 3 questions sur l'œuvre : Oscar et la dame Rose de Eric Emmanuel Schmitt publié dans la collection Classiques & Contemporains.

Ci après les 3 questions :

**Question 1 -**

Quel était l'ancien métier de la dame Rose

**Question 2 –**

A qui Oscar adresse-t-il ses lettres

**Question 3 –**

Comment s'appelle la jeune fille dont Oscar est amoureux ?

2 – Les participants trouvent un bulletin d'inscription au concours sur le site et doivent le remplir, en indiquant clairement la réponse à chaque question. Dans le bulletin-réponse, le participant devra mentionner ses prénoms, nom, NUMEN et adresse précise. S'il ne possède pas de NUMEN, il devra donner les coordonnées précises de l'établissement dans lequel il enseigne. Il devra également préciser le niveau de sa classe, l'adresse de son établissement.

. Un seul bulletin réponse est admis par participant ; **Seuls seront retenus pour le tirage au sort les bulletins comportant la bonne réponse à chaque question. Il y a 1 seule bonne réponse par question.** Les participants répondent directement comme indiqué sur le site web [www.classiquesetcontemporains.com](http://www.classiquesetcontemporains.com).

Les bulletins comportant les bonnes réponses seront imprimés par Magnard et placés dans une urne jusqu'au 4 décembre à 12h30: date du tirage au sort.

Les réponses bulletins ne comportant pas les bonnes réponses seront directement éliminés sans avis au participant

Les bulletins incomplets ou inexacts pourront être déclarés nuls.

3- JURY Le jury, composé de Célia Michel, responsable éditoriale de la collection Classiques & Contemporains, et de Yasmine Attaf pour le tirage au sort des gagnants se réunira le 4 décembre à 12h pour le tirage au sort des gagnants ayant donné les 3 bonnes réponses aux 3 questions à concurrence des 50 places de cinéma à gagner.

**Les bulletins gagnants**

-tout bulletin sans les bonnes réponses, et tout bulletin ne comportant pas tous les informations demandées pour participer au tirage sort

Seules les réponses parvenant par le biais du site seront prise en compte (pas de possibilité

d'envoyer ses réponses par courrier).

#### **4 LE LOT**

4.1 Il sera mis en jeu 50 places de cinéma pour voir le film : « Oscar et la dame rose ».

- Chaque gagnant sera informé par mail et dans le même temps, les Éditions Magnard prennent en charge l'envoi de chaque place de cinéma à chaque gagnant .

-L'enseignant doit bien nous préciser qu'il accepte cette clause. La place de cinéma sera envoyée à l'adresse de l'établissement, communiquée dans le bulletin réponse, par courrier simple.

- Si le gagnant ne peut être informé ou si le lot n'est pas réclamé par ledit gagnant dans un délai de 60 jours, ce lot demeurera la propriété de la société organisatrice.

4.2 Le lot offert ne comprend que ce qui est indiqué, à l'exclusion de toute autre chose. Il ne peut donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit : le lot est une entrée gratuite.

4.3 Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

#### **5 LIMITATION DE RESPONSABILITE**

5.1 La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur les réseaux Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

5.2 En conséquence, Magnard-Vuibert ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur les réseaux Internet ;

-de tout dysfonctionnement des réseaux Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;

de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;

de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;

des problèmes d'acheminement des mails ou d'encombrement des réseaux du fonctionnement de tout logiciel ;

des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique;

de tout dommage causé au terminal téléphonique d'un Participant ;

de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

5.3 Il est précisé que Magnard-Vuibert ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, de la participation au Jeu. Il appartient à tout Joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou informations stockées sur son terminal téléphonique contre toute atteinte. La participation des Joueurs au Jeu-concours se fait sous leur entière responsabilité.

## **6 CONVENTION DE PREUVE**

6.1 Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, Magnard pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Magnard, notamment dans ses systèmes d'information.

6.2 Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

6.3 Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Magnard dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

## **7 CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION**

7.1 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt chez Maître Christophe Gambin, Huissier de Justice 16 rue Charlemagne 75004 Paris, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

7.2 La société Magnard-Vuibert se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7.3 Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Joueur devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

7.4 En cas de manquement de la part d'un Participant, Magnard-Vuibert se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

## **8 DONNEES NOMINATIVES**

En application de l'article 17 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout participant au jeu « Concours d'écriture de pastiches » organisé par Magnard-Vuibert allée de la 2e D.B, 75015 est informé de ce que les informations nominatives recueillies à l'occasion du présent jeu-concours sont nécessaires pour sa propre participation audit concours.

Ces informations sont destinées à la Société Magnard-Vuibert –, 5 allée de la 2e D.B 75015. Le particulier reconnaît bénéficier d'un droit d'accès et de rectification. Les informations nominales des participants à ce concours seront intégrées au fichier de la société organisatrice et pourront être réutilisées par ses services internes et les organismes liés contractuellement à la société, sauf opposition écrite des participants. Il peut le faire à cette adresse : Editions Magnard « Jeu concours « Oscar et la dame rose » 5 allée de la 2e D.B 75015 Paris.

## **9 LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION**

9.1 Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

9.2 Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par Magnard ou Maître Christophe Gambin dans le respect de la législation française.

## **10 DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

10.1 Ce Règlement est déposé chez Maître Christophe Gambin, Huissier de Justice 16 rue Charlemagne 75004 Paris.

10.2 Le présent règlement pourra être consulté directement et être téléchargé sur la page [www.classiquesetcontemporains.com](http://www.classiquesetcontemporains.com)

10.3 Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.